



RÉUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS

Réunion du jeudi 12 octobre 2023 à 9 h 30

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Daniel MORIN, Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers-Municipaux,
André DOUVILLE, Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX.

Absents excusés :

- Claudine NOIZAT, donne pouvoir à Anne-Marie GALLAS,
- Sandrine DOUBRE, donne pouvoir à Daniel MORIN,
- Sylvie RIVAUD, donne pouvoir à Hélène CAYUELA.

Monsieur Daniel MORIN, Le Président, préside la séance et, le quorum étant atteint, l'ouvre à 9h30.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Élection du secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal du 04 avril 2023
- III. Pertes sur créances irrécouvrables – créances admises en non-valeur
- IV. Choix du fournisseur pour les colis de fin d'année 2023 pour les aînés
- V. Informations et questions diverses

I/ Election du secrétaire de séance :

Michel CRETON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès – verbal du CCAS du 04 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

III/ Pertes sur créances irrécouvrables – créances admises en non-valeur (délib 09/2023)

La Commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir a validé les mesures de rétablissement personnel d'un contribuable. Cette décision nécessite un mandat pour créances admises en non-valeur.

Le montant de la créance pour le Centre Communal d'Action Sociale de Pierres s'élève à **107,24€**. Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541.

L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette à l'égard du débiteur mais, permet d'apurer la comptabilité du comptable public par ailleurs toujours justiciable devant le Juge des comptes.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » ;
- **AUTORISE** la dépense de **107,24 €** à ce titre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

IV- Choix du fournisseur pour les colis de fin d'année 2023 (délib 10/2023)

Monsieur le Président propose plusieurs devis pour le choix des colis de Noël pour les aînés de la commune.

6 devis sont proposés :

| PRESTATAIRE | Localisation | PRIX NET TTC COLIS SOLO | PRIX NET TTC COLIS DUO |
|--------------------|--|--------------------------------|-------------------------------|
| PAUL LAREDY | Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) | 17,00 € | 27,00 € |
| ESPRIT GOURMET | Annecy (Haute-Savoie) | 18,00 € | 25,00 € |
| EYMET VILLAGE | Pujaudran (Gers) | 18,00 € | 25,00 € |
| DUCS DE GASCOGNE | Gimont (Gers) | 19,95 € | 27,00 € |
| COLIS GOURMANDS | L'isle-Jourdain (Gers) | 19,96 € | 26,98 € |
| VIGA FRANCE | Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) | 20,00 € | 26,00 € |

Après avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

- Ducs de Gascogne : 6 voix
- Paul LAREDY : 3 voix
- Colis Gourmands : 3 voix
- Eymet Village : 1 voix

Les membres de la commission administrative :

- **APPROUVE** le devis des **Ducs de Gascogne** au tarif de 19,95 € pour le colis solo et 27, 00 € pour les colis duo ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

V- Informations et questions diverses

Madame Hélène CAYUELA informe avoir rencontré le nouveau gérant de Carrefour Market qui est favorable à la mise en place des bons alimentaires.

Monsieur le Président rappelle la date du prochain repas des anciens qui se déroulera le vendredi 15 mars 2024 midi à la salle Maurice Leblond.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 10 h 40.

Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

Le secrétaire de séance,
Michel CRETON.